

Délibération n°30.01

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
26 janvier 2022

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
09 février 2022

**Objet : Tableau des
effectifs : actualisation**

L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 01 février, le conseil communautaire, convoqué le 26 janvier 2022, s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, , Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
M DAIN Denis, Mme GRENIER Arlette, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme CACERES Marie a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
 - M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON
 - M GAILLARD Philippe a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
 - Mme LAFARGE Anne-Catherine a donné pouvoir à M CARTAILLER Philippe
 - Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
 - M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
 - M MICHEL Didier a donné pouvoir à M CHASSAGNE Eugène
 - Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
 - Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
 - Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent
 - M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique
 - M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante,
 - M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant,
- Absents :*
- M BEAURE Nicolas
 - M CHANSARD Gérard
 - M GRENET Daniel

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M RAYMOND Vincent

Rapport n°30.01 - Tableau des effectifs : actualisation

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,
Vu le tableau des effectifs en vigueur,

Considérant la nécessité de rééquilibrer l'organisation de la collectivité par la création d'un deuxième emploi fonctionnel de directeur général adjoint,
Considérant que les besoins du pôle Attractivité du territoire pour le tourisme, nécessitent de pérenniser un poste d'attaché à 21 heures hebdomadaires,
Considérant les modifications de deux taux d'emplois d'éducateurs de jeunes enfants,
Considérant le besoin d'un agent de crèche, adjoint technique, au pool de remplacement pour le multi accueil de Riom « A petits pas »,
Considérant le besoin d'un gestionnaire administratif et juridique au pôle technique,
Considérant la mutation d'un gestionnaire paie carrière titulaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, remplacé par un adjoint administratif,
Considérant le tableau des effectifs à la date du 1^{er} janvier 2022 présenté à l'assemblée,

Postes créés	Motifs	Postes à supprimer	Services	Date d'effet
Attaché à temps non complet (21 heures hebdomadaires)	Chargé de mission accueil porteurs de projets	néant	Pôle attractivité	02/02/2022
Educateur de jeunes enfants à temps non complet (24h30 hebdomadaires)	Augmentation de temps de travail	Educateur de jeunes enfants à temps non complet (17h30 hebdomadaires)	Petite enfance	02/02/2022
Educateur de jeunes enfants à temps non complet (28 heures hebdomadaires)	Diminution du temps de travail	Educateur de jeunes enfants à temps complet	Petite enfance	02/02/2022
Adjoint technique à temps non complet (28 heures hebdomadaires)	Agent de crèche au multi accueil de Riom « A petits pas »	néant	Petite enfance	02/02/2022
Directeur Général Adjoint attractivité	Nouvelle organisation de la communauté d'agglomération	néant	Pôle Attractivité	02/02/2022
Rédacteur	Gestionnaire administratif et juridique	néant	Pôle technique	02/02/2022
Adjoint administratif	Gestionnaire paie carrière remplacement d'une mutation	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Pôle ressources humaines	01/03/2022

Le conseil communautaire, sur proposition du Conseiller délégué au développement des ressources humaines, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création et la suppression des postes susvisés, à la date indiquée dans le tableau, pour des nécessités de service ;
- d'approuver le tableau des effectifs annexé, au 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 02 février 2022**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20220201-DEL202202013001-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

Tableau des effectifs (titulaires + contractuels) RLV - à jour au 01/01/2022

Filière	Catégorie	Cadre d'Emploi	Grade	Nbre postes juillet 2021	Quotité horaire poste 01/01/2022		Postes pourvus 01/01/2022		Postes vacants 01/01/2022		Dont propositions créations	Nbre postes prévus	
					Poste temps complet	Poste temps non complet	Statutaires	Contractuels	En cours de recrutement	Vacants			
A d m i n i s t r a t i v e	A	Emplois fonctionnels	DGS	1	1		1					1	
			DGA	1	1		1					1	
	A	Attachés	Directeur	1	0					0		0	
			Attaché Hors classe	1	2					2		2	
			Attaché principal	9	8	1	7	2				9	
			Attaché	14	15	0	10	4	1			15	
	B	Rédacteurs	Rédacteur principal 1ère classe	4	4		4					4	
			Rédacteur principal 2ème classe	4	5		4	1				5	
			Rédacteur territorial	10	10		8	1	1			10	
	C	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1ère classe	13	13		12		1			13	
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10	1	10			1		11	
			Adjoint administratif	12	11		10		1			11	
			total filière administrative		80	80	2	67	8	4	3	0	82
	T e	A	Ingénieurs	Ingénieur en chef	1	1		1					1
				Ingénieur principal	6	7		5	2				7
Ingénieur				9	8		2	6				8	
B		Techniciens supérieurs	Technicien principal 1ère classe	6	7		6	1				7	
			Technicien principal 2ème classe	7	6		4	2	0			6	
			Technicien	5	6		0	5	1	0		6	
		Agent de maîtrise		2	2		2				2		

Accusé de réception en préfecture
063-20070753-20220214-LEI-2022-3001-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

C	maîtrise	Agent de maîtrise	0	0		0					0
		Adjoint technique principal 1ère classe	8	7	1	8					8
		Adjoint technique principal de 2ème classe	14	16	2	16		2			18
		Adjoint technique	60	39	17	49	4		3		56
total filière technique			118	99	20	93	20	3	3	0	119
B	ETAPS	éducateur des APS principal de 1ère classe	2	3		3					3
		éducateur des APS principal de 2ème classe	5	4		4					4
		éducateur des APS	6	4	2	5	1				6
total filière sportive			13	11	2	12	1	0	0	0	13
B	conservateur de bibliothèques	conservateur de bibliothèques	2	2		2					2
		conservateur du patrimoine	1	1		1					1
	Attachés de conservation	Attaché de conservation principal 1ère classe	0	0		0					0
		Attaché de conservation	1	1		1					1
	Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	0	0		0					0
		Bibliothécaire	1	0		0					0
B	Assistant de conserv.pat.et Bib.	Assistant de conserv.ppal du Patr.et des Bib de 1ère classe	4	5		5					5
		Assistant de conserv.ppal du Patr.et des Bib de 2ème classe	7	6		6					6
		assitant de cons.pat.et Bil.	4	3	1	2	2				4

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20220201-DEL202202013001-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

	C	Adjoins du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	2	2		2					2
			Adjoint patrimoine principal 2ème classe	4	6		6					6
			Adjoint patrimoine	9	7		7					7
	A	Professeur d'enseignement artistique	professeur d'enseignement artistique	1	1		1					1
	B	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	10	5	6	8	2		1		11
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	9	1	7	0	7		1		8
		total filière culturelle		55	40	14	41	11	0	2	0	54
s o c i a l e	A	Conseiller Socio-éducatif	Conseiller Socio-éducatif	0	0		0					0
		Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	1	1		1					1
			Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	0		0					0
		Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	2	0	2					2
			Educateur jeunes enfants	16	17	1	13	4		1		18
			Agent social principal 1ère cl	0	0	0	0					0
	C	Agents sociaux	Agent social principal 2ème cl	1	1	0	1					1
Agent social			0	0	0	0					0	
		total filière sociale		20	21	1	17	4	0	1	0	22
M e d i c o s o c i	A	Cadre de santé	Cadre de santé 2ème classe	1	1		1					1
			Puéricultrice HC	2	3		3					3
		Puéricultrices	Puéricultrice de classe supérieure	1	0		0					0
			Puéricultrice de classe normale	1	1				1			1
		Infirmiers	Infirmier soins généraux HCI	1	1		1					1
			Auxiliaire de puériculture	13	17	0	17					17

Accusé de réception en préfecture
063-20070753-202202011
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception en préfecture : 14/02/2022

principal 1ère classe
DEL202202013001-DE
14/02/2022

a l	C	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	15	9	1	8		2			10
			Total filière médico-social	34	32	1	30	0	3	0	0	33
			Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	1	0	1					1
a n i m a t i o n	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	1		1					1
			Adjoint d'animation	8	7	0	6	1				7
	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	1	1		1					1
			Animateur principal 2ème classe	1	1		1					1
			Animateur	0	0		0					0
		Total filière animation	12	11	0	10	1	0	0	0	11	
		TOTAL	332	294	40	270	45	10	9	0	334	